

ARRÊTÉS

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le

ID : 029-212900062-20260615-AM2623-AR

2026 - 060

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE TRAVAUX SUR LA PERIODE DU 01 JUILLET 2026 AU 31 AOUT 2026

Le Maire de la commune de Bénodet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L2212-2, L2215-1 et L 2542-4 ;

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5 et R 623-2 ;

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L 1311-1 et suivants, R 1336-1 à R 1336-16 et R1337-6 à R 1337-10-2 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L 571-1 ;

Vu l'arrêté Préfectoral du 01 mars 2012 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Finistère ;

Considérant que le Maire, au titre de ses pouvoirs de police et en vertu des articles du Code de la santé publique et de l'arrêté préfectoral, a la faculté de compléter ou de préciser la réglementation générale,

Considérant la demande de dérogation faite par l'UCPA, titulaire du permis de construire de rénovation du village sportif UCPA situé route du Letty.

Am 26 - 23

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux à l'intérieur des bâtiments, seront autorisés sur le chantier de rénovation du village sportif UCPA situé route du Letty, du lundi au vendredi, pendant les périodes suivantes :

- Du 01 juillet 2026 au 10 juillet 2026 inclus
- Du 15 juillet 2026 au 31 août 2026 inclus

Les horaires suivants devront être respectés :
9H00 – 12H00 et 14H00 – 17H00 du lundi au jeudi
9H00 – 12H00 le vendredi

Article 2 : Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fouesnant, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

A Bénodet, le 15 juin 2026
Le Maire,
Anne BOURBIGOT



Certifié exécutoire par affichage
Le 17 juin 2026